



Rédacteurs : Cécile DELIN

Destinataires :

Date de création : 5 juillet 2022

Appel d'offres Etude

n° R053/2022/ER 1

LES FORMATIONS TRANSMISSION EN REGION BRETAGNE

Délégation Ouest

6 septembre 2022

Sommaire

Présentation de VIVEA	Page 3
Le contexte de l'étude	Page 4
Finalité et objectifs recherchés	Page 4
Nature et étendue des prestations	Pages 5 à 7
- Mission 1 : cadrage	
- Mission 2 : réalisation de l'étude/évaluation	
- Mission 3 : préconisations pour faire évoluer les formations transmission	
Conditions de réalisation et pilotage	Page 8
Budget de l'étude et calendrier	Page 9
Proposition attendue	Page 10
Critères et modalités de sélection	Pages 10/11
Annexe : règlement de consultation	Pages 12 et 13

Présentation de VIVEA

VIVEA est le fonds d'assurance formation des chefs d'exploitation ou d'entreprise non-salariés, des conjoints collaborateurs, des aide-familiaux et des cotisants de solidarité qui relèvent du régime agricole des secteurs suivants :

- Exploitations et entreprises agricoles ;
- Entreprises de travaux forestiers ;
- Entreprises de travaux agricoles y compris jardins espaces verts ;
- Entreprises du secteur du cheval.

En 2021, VIVEA compte 511 582 contributeurs.

VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs. Pour illustration, il y a eu en 2021 environ 116 000 bénéficiaires, soit un peu plus de 172 000 stagiaires et plus de 2 064 000 heures/stagiaires financées. En parallèle, le fonds d'assurance formation s'est engagé dans une politique de développement qualitatif et quantitatif de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ses contributeurs.

VIVEA, sur le plan politique, est administré par un Conseil d'administration composé des organisations syndicales d'exploitants agricoles et des organisations agricoles à vocation générale.

VIVEA est organisé au niveau administratif en cinq délégations et un siège. La Délégation Ouest regroupe 4 régions : Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire, Guyane.

La Délégation Ouest remplit quatre missions :

- La gestion financière des formations intégrant ou pas des cofinancements ;
- L'animation des comités VIVEA au niveau régional : ils sont composés d'élus professionnels agricoles du territoire, mandatés par les organisations agricoles à vocation générale et par les organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives localement aux élections chambre d'agriculture ;
- La conduite de projets de développement des actions de formation ;
- L'information et l'orientation des contributeurs.

La présente commande émane de la Délégation Ouest dans le cadre de ses missions d'accompagnement du comité Bretagne.

Le contexte de l'étude/évaluation

En Bretagne, comme dans la plupart des régions françaises, le nombre d'agriculteurs ayant 50 ans et plus ne cesse d'augmenter pour atteindre en 2021 53,6% des contributrices et contributeurs VIVEA de Bretagne.

L'enjeu autour du renouvellement des générations est de plus en plus fort compte-tenu du nombre d'installations qui ne compense pas le nombre de départs et ce malgré une plus grande diversité de porteurs de projet. Ainsi, 1 agriculteur sur 3 n'est pas remplacé. En effet, les départs ne sont pas seulement dus à la retraite mais aussi à des cessations d'activité pour différentes raisons : économiques, envie d'exercer une autre activité, problème de santé...

En Bretagne, les organisations agricoles sont bien organisées et bien dotées en moyens d'accompagnement et d'informations des cédants et repreneurs, en prestations de diagnostic et conseil individuel, en accompagnement de projets de transmission. Un Point Accueil Transmission (PAT) par département accueille les agricultrices et agriculteurs en situation de cessation d'activité. Un Répertoire Départ Installation (RDI) permet la mise en relation des cédants avec les porteurs de projet.

La formation n'est pas en reste. Le nombre de formations transmission proposées sur la région et financées par VIVEA est significatif avec 53 actions en 2021. Les thèmes couvrent l'ensemble des champs de la transmission : la retraite, le repreneur, le départ d'un associé, l'évaluation de son exploitation, les conséquences fiscales et sociales, les règles juridiques, le foncier...

Dans ce contexte et compte-tenu des enjeux cruciaux de l'installation-transmission, les élus du comité régional Bretagne s'interrogent sur l'offre de formation financée aujourd'hui et souhaitent renforcer la contribution des formations existantes au développement et à la réussite des transmissions d'entreprises agricoles dans la région. C'est pourquoi la Délégation Ouest a décidé de lancer un appel d'offres afin de réaliser une étude/évaluation sur les formations transmission organisées en Bretagne.

Finalité et objectifs recherchés

La finalité de l'étude/évaluation est de renforcer le rôle de la formation dans la réussite des transmissions d'entreprises notamment en apportant des éléments d'aide à la décision au comité régional Bretagne et des éléments d'évaluation aux organismes de formation pour leur permettre d'améliorer et de faire évoluer le contenu des formations existantes.

Objectifs de l'étude/évaluation

- Identifier les besoins en compétences non couverts par les formations actuelles à la transmission proposées aux agriculteurs cédants et qui permettraient un plus grand nombre de transmission réussies.
- Caractériser la plus-value spécifique apportée par les formations transmission réalisées par rapport aux autres prestations d'accompagnement à la transmission d'exploitation agricole

Destinataires de l'étude

Destinataire principal : Le comité régional VIVEA Bretagne

Destinataires secondaires : Les organismes de formation, les acteurs et partenaires de l'installation/transmission.

Nature et étendue des prestations

Mission 1 : Cadrage

Cette mission consiste à préciser les objectifs et modalités de l'étude/évaluation. A l'issue de la phase de cadrage, le cadre de déroulement précis de l'étude /évaluation est finalisé : objectifs, délais, livraisons intermédiaires et finales, rôles des parties prenantes durant la mission, moyens et outils utilisés.

Méthode :

Une réunion de cadrage entre le prestataire et le comité de pilotage de l'étude.

Livrables :

- Une note de cadrage comportant le cadre de déroulement précis de l'étude : objectifs, modalités précises de réalisation de l'étude pour chacune des missions, calendrier de la prestation, date des livraisons intermédiaires et finales, rôles de chacun, moyens et outils utilisés ;
- Les profils et le nombre de personnes interviewées ;
- Les guides d'entretiens et les questionnaires par profils de personnes interviewées.

Calendrier :

2ème quinzaine d'octobre

Mission 2 : Réalisation de l'étude/évaluation

Objectifs

- Identifier les facteurs de réussite d'une transmission d'exploitation réussie
- Analyser l'offre de formation à la transmission actuelle et les dispositifs accompagnant la transmission
- Caractériser la plus-value spécifique apportée par les formations transmission réalisées par rapport aux autres prestations d'accompagnement de la transmission d'exploitation agricole.
- Identifier les besoins en formation non couverts par l'offre de formation à la transmission actuelle

Méthode :

Le prestataire sera en charge de réaliser une analyse documentaire à partir de la littérature existante (rapports, études, sites spécialisés, ...) des facteurs de réussite d'un projet de transmission d'exploitation par un agriculteur cessant son activité.

Il devra également décrire les différents types d'accompagnements proposés aux agriculteurs cédants et expliquer leur complémentarité et interactions avec la formation dans le domaine de la transmission.

Le prestataire devra analyser l'offre de formation proposées en 2021 et 2022 en Bretagne et financée par VIVEA. L'analyse sera conduite selon plusieurs angles : programme, compétences traitées, modalités pédagogiques utilisées (présentiel, distanciel, travail de groupe, travail individuel, etc...), public visé. Pour cela il analysera les programmes des formations financées par VIVEA en 2021 et 2022 (26 programmes). Il établira une typologie des formations.

Il analysera également la satisfaction des stagiaires vis-à-vis de ces formations. Il réalisera pour cela une enquête en ligne envoyée aux stagiaires ayant suivi des formations transmission en 2021/2022 (environ 400 personnes).

Le prestataire réalisera des entretiens avec des acteurs ayant un regard privilégié sur les problématiques de transmission :

- Formateurs et responsables formation d'organismes proposant des formations transmission (8 organismes identifiés en Bretagne). Les contacts seront donnés par VIVEA.

- Intervenants sur les accompagnements des futurs cédants. Les contacts seront fournis par VIVEA.
- Experts sur le sujet de la transmission. Les interlocuteurs pertinents sont à rechercher par le prestataire.

VIVEA estime le nombre d'entretiens à réaliser entre 12 et 15 entretiens.

Le prestataire aura en charge d'organiser la prise de rendez-vous avec les personnes interviewées.

Le prestataire réalisera également des entretiens sur un échantillon de bénéficiaires ayant suivi une formation transmission et un échantillon de personnes accompagnées (sans formation) dans le cadre de leur transmission. 20 entretiens sont à prévoir : 10 pour des personnes ayant suivi une formation, 10 pour des personnes ayant seulement suivi un accompagnement. Les contacts des personnes seront communiqués par VIVEA. Le prestataire aura la charge d'organiser la prise de contact et de rendez-vous avec les personnes. Une prise de contact de 30 à 50 personnes doit être prévue pour obtenir le nombre d'entretiens voulus.

Mission 3 : Proposer des préconisations pour faire évoluer les formations transmission afin de répondre aux besoins des différents publics.

Objectif :

Présenter les résultats de l'étude, les préconisations et les pistes d'évolution des formations transmission en fonction des publics et de leurs besoins afin d'améliorer les formations existantes : contenu, méthodes pédagogiques, conditions de réussites.

Méthode :

Une réunion de restitution des résultats auprès des membres du comité régional VIVEA Bretagne.

Co-animation de cette réunion par le prestataire et VIVEA.

Livrables Missions 2 et 3 :

- Un rapport au format word présentant les résultats des travaux réalisés par le prestataire et son analyse sur les différents points demandés.
Ce rapport fera l'objet d'un rapport intermédiaire.
- Un diaporama de présentation des résultats

- Une synthèse de 4 pages au format word rédigé (pour valorisation par VIVEA de l'étude).
- Le rapport final validé.

Calendrier Missions 2 et 3 :

Voir calendrier prévisionnel de l'étude au point « Budget de l'étude et calendrier ».

Conditions de réalisation et pilotage

Pilotage

La présente étude est pilotée par Cécile Delin, conseillère VIVEA Région Bretagne.

La pilote de l'étude sera le point de contact du prestataire et a la charge du suivi technique, administratif et financier de la mission, ce qui implique des points de suivi réguliers avec le prestataire.

L'étude sera suivie par un comité de pilotage composé de Bernadette Verdier, déléguée VIVEA Ouest, d'élus du comité régional VIVEA et de Cécile Delin.

Le prestataire désignera un-e chef-fe de mission qui sera l'interlocuteur privilégié de VIVEA tout au long de la mission. Il devra également proposer des modalités de pilotage et de restitution qui permettront au pilote et l'instance de pilotage de piloter la mission et suivre ses avancées.

Ressources

- Le travail réalisé par Cécile Delin sur le dispositif transmission Bretagne à destination des élus du comité régional Bretagne.
- Les listings des bénéficiaires des formations transmission 2021 et 2022 financées par VIVEA.
- Les coordonnées des organismes de formation et des acteurs de la transmission en Bretagne.
- Les coordonnées des bénéficiaires d'accompagnements.

Respect de la confidentialité des données transmises

Le prestataire devra être en conformité avec la réglementation générale sur la protection des données.

Budget de l'étude et calendrier

Le cabinet devra proposer un budget en TTC, détaillé pour chacune des missions. Les frais de déplacement devront être intégrés de manière forfaitaire dans le budget proposé.

Le prestataire retenu sera financé comme suit :

- Un acompte de 30 % au démarrage de l'étude ;
- 30% suite à la restitution des livrables des missions 2 et 3 ;
- Le solde suite à la restitution livrable final.

La mission est estimée à environ 24 jours consultants.

Le calendrier prévisionnel de l'étude est le suivant :

Début	Fin	Étiquette
06/09/2022	23/09/2022	Appel d'offres
03/10/2022	03/10/2022	Comité de sélection (Angers)
2 ^{ème} quinzaine octobre		Réunion de cadrage
24/10/2022	10/11/2022	Analyse documentaire (facteurs de réussite d'une transmission, dispositifs d'accompagnement)
24/10/2022	18/11/2022	Analyse des programmes de formation
21/11/2022	09/12/2022	Questionnaire en ligne
12/12/2022	13/01/2023	Interview organisme de formation/ Accompagnateurs/Experts
13/01/2023	14/02/2023	Interview bénéficiaires de formation et d'accompagnements
15/02/2023	01/03/2023	Rédaction des préconisations
A partir du 15/03/2023		Restitution au Comité régional VIVEA

Le calendrier de la procédure de sélection est le suivant :

- Lancement de la consultation : septembre 2022
- Date limite d'envoi des propositions : 23 septembre 2022
- Audition (sous réserve de sélection sur proposition écrite) : 3 octobre 2022

Proposition attendue

La proposition devra comporter les éléments suivants :

- La problématique et les objectifs opérationnels de l'étude ;
- La démarche et la méthodologie de travail envisagées ;
- Les étapes de travail, leurs durées et programmation dans le temps ;
- Les livrables proposés ;
- Le budget détaillé par mission ;
- La présentation de l'organisme, ses références, les CV de l'équipe en charge des travaux à conduire.

VIVEA reste ouvert à toutes propositions (méthode, livrables...) de la part du prestataire qui lui permettront d'atteindre les objectifs présentés dans le présent cahier des charges.

Critères et modalités de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

	Critères	Composition de la note
Proposition	La compréhension du contexte et des objectifs recherchés	10%
	La méthode proposée (objectifs, méthode, étapes de travail, livrables, modalités de pilotage et de collaboration, respect des délais, ...)	25%
	Plus-value de la proposition	10%
	Clarté et lisibilité de la proposition	5%
Expérience et références du cabinet	Composition de l'équipe missionnée, CV et profils des consultants	15%
	Références et expériences du cabinet sur des projets d'évaluation de dispositif de formation ou de politique de formation.	10%
Prix	Le coût de la prestation	25%
Total		100%

Les modalités de sélection sont les suivantes

La proposition d'intervention est à adresser sous format numérique à c.delin@vivea.fr et b.verdier@vivea.fr. Cette proposition d'intervention devra être accompagnée d'une attestation sociale et fiscale datée de moins de six mois.

La date de réception de la proposition est fixée au plus tard au 23 septembre 2022.
Les candidats seront informés par mail des réponses.

Renseignements complémentaires sur le présent cahier des charges pendant le délai de réponse : Cécile Delin, c.delin@vivea.fr et 0677803138.

ANNEXE : Règlement de consultation des études à VIVEA

1 : Définition des besoins de l'étude par un cahier des charges

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, les études réalisées par VIVEA font l'objet d'appel d'offres. Les cahiers des charges des appels d'offres études VIVEA définissent les besoins.

2 : Publicité et envoi aux prestataires

Afin de garantir l'accès à la commande de tous les candidats, VIVEA sollicite par moyens dématérialisés plusieurs prestataires. Ces prestataires sont présélectionnés par VIVEA en fonction des compétences nécessaires à la réalisation de l'étude et des besoins préalablement définis. Simultanément à ces envois dématérialisés, VIVEA met en ligne les cahiers des charges des appels d'offres études sur son site Internet (profil acheteur) dans la rubrique « Appels d'offres fonctionnement et études ». À travers cette publicité, VIVEA s'assure de la qualité de son achat et de la transparence de son choix.

3 : Réception des propositions d'interventions des prestataires

Les propositions des prestataires sont réceptionnées par mail à l'adresse indiquée dans le cahier des charges. Aucune proposition ne pourra être acceptée au-delà de la date butoir fixée par VIVEA pour la réception des offres.

4 : Sélection de la proposition d'intervention

Les propositions d'intervention sont sélectionnées par un comité de sélection sur la base des critères indiqués dans le présent cahier des charges d'appel d'offres. Pour chaque proposition reçue, une grille d'analyse de la proposition est renseignée. La décision du comité de sélection est ensuite validée par la Directrice Développement des Compétences et Innovation de VIVEA.

5 : Notification et avis d'attribution du marché au candidat retenu

La notification du choix de la proposition retenue est adressée au candidat par mail. Les candidats non retenus sont informés par mail.

6 : Formalisation d'un écrit d'acte d'engagement entre VIVEA et le candidat retenu

La convention étude-ingénierie est un contrat écrit valant engagement qui est adressé par courrier au candidat retenu. Cette convention étude-ingénierie est signée à VIVEA par la Directrice Développement des Compétences et Innovation et pour le candidat retenu par son représentant légal.

7 : Evaluation des prestations

A la clôture de la prestation, VIVEA l'évalue sur les critères suivants :

Prix :

- Niveau de prix par rapport aux concurrents,
- Respect du budget prévu à la convention,

Qualité :

- Qualité rédactionnelle des livrables,
- Qualité de la restitution,
- Pertinence de l'étude,

Délai :

- Respect des délais contractuels et des échéances,
- Capacité de réactivité,

Collaboration :

- Collaboration avec les consultants (échanges réguliers sur le déroulement de l'étude, concertation sur l'analyse et les préconisations...),
- Disponibilité et flexibilité vis-à-vis des demandes,
- Professionnalisme (méthodologie, rigueur, ...).

A la demande du prestataire, cette évaluation peut lui être transmise.